

Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

ABONNEMENTS

Six mois... 4 fr. 50 — Un an... 6 fr.
Etranger (union postale). Un an... 8 fr.
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration,
52, rue Ferrandière, 52, LYON
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous
les bureaux de poste de France et de Belgique

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau
du Journal
52, Rue Ferrandière, 52, LYON
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

SOMMAIRE

Deux commerces qui vont mal. — Esprit des morts et des vivants. — Un martyr. — Les élections épiscopales et la papauté. — Chronique maçonnique. — Monsieur l'Aumônier. — Persécutions catholiques. — Le Centenaire de 1789. — Les Jésuites. — Théâtre. — Bibliographie.

FEUILLETONS. — L'Epreuve. — La Fille de l'Archevêque.

DEUX COMMERCES QUI VONT MAL

Un de nos confrères signale à ses lecteurs un prospectus portant comme en tête une croix, et comme titre ces mots: *Supplément à la Revue catholique*.

En voici le texte:

Tous les catholiques se préoccupent à juste titre de la difficulté toujours croissante de soutenir et d'étendre les œuvres qui s'imposent à leur foi et à leur patriotisme comme un devoir pressant et comme la seule espérance de l'avenir.

Parmi ces œuvres, une surtout apparaît à tous urgente, nécessaire, et presque impossible, *l'Œuvre des Ecoles libres*.

Où trouver les ressources réclamées par tant de besoins, à l'heure même où, sous le poids de charges écrasantes, la fortune publique et la prospérité du pays font place à la gêne et ne laissent plus au budget du sacrifice qu'une marge très étroite?

Il ne suffirait plus à la charité d'être généreuse; elle doit devenir ingénieuse, sous peine de rester impuissante. Parmi les industries que cette situation a suggérées au zèle catholique, je crois pouvoir vous signaler et vous recommander la suivante, due à M^{me} la comtesse de Gr..., veuve de M. de..., consul du Saint-Siège à Bordeaux, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, et qu'une alliance de famille attache au diocèse de Coutances.

Propriétaire, ainsi que sa famille, de vignobles importants dans le Bordelais, M^{me} de G... s'est proposée d'entrer en relations immédiates avec les consommateurs, en supprimant les intermédiaires. Le bénéfice

considérable qui en résulte serait partagé entre l'acheteur et *l'Œuvre des Ecoles libres*, que nous n'avons pas besoin de recommander.

Un prélèvement de 10 % est retenu sur les ventes faites dans le diocèse pour être versé, au nom de l'acheteur, dans les caisses du secrétariat de l'évêché.

Ces souscriptions d'un nouveau genre, qui peuvent produire beaucoup sans rien coûter, seraient publiées au moment du versement.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous ne signerions pas cette lettre, si nous n'avions pas une confiance entière dans la qualité et la pureté des vins qui seraient fournis.

Suit l'adresse de la maison et des succursales.

Quand on se trouve en présence de semblables expédients, n'est-on pas tenté de tirer une double conclusion: et d'abord, que le commerce des vins doit aller médiocrement chez M^{me} de G..., et ensuite, que le commerce des écoles libres ne doit pas aller du tout?

ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

N'est-ce pas la loi des fortunes humaines, qu'elles n'ont pas de havre à l'abri de tout vent?

MALHERBE.

C'est un sujet de consolation pour notre pauvre humanité de voir qu'il y a eu de l'homme dans le héros.

BALZAC.

La plupart des héros sont comme certains tableaux, pour les estimer, il ne faut pas les regarder de trop près.

LA ROCHEFOUCAULD.

On irrite l'hétérodoxie par la persécution.

DIDEROT.

Il y a une espèce de honte d'être heureux à la vue de certaines misères.

LA BRUYÈRE.

Pour bien écrire l'histoire il faut être dans un pays libre.

VOLTAIRE.

Dans l'histoire comme dans l'optique l'éloignement rapproche les objets entre eux.

DUCLOS.

L'histoire des malheurs des peuples n'est autre que celle des sottises ou des crimes de leurs chefs.

BOISTE.

L'esprit humain veut qu'une synthèse puissante vienne tôt ou tard coordonner les innombrables faits accumulés par les travaux de l'analyse.

MURE.

UN MARTYR

Les nouvelles judiciaires de cette semaine nous apprennent un plaisant incident dont un bouillant ecclésiastique a encore été le héros. L'exemple donné par le haut clergé n'est pas resté sans porter des fruits: enthousiasmé par l'audacieuse immixtion de leurs évêques dans les affaires politiques, et comptant sur la même impunité, les curés et vicaires ne craignent désormais plus d'obstacles; n'ayant pas le pouvoir de promulguer des bulles, ou de lancer des mandements, ils ont recours aux lettres comminatoires, pour mériter, dans une sphère plus modeste, les palmes réservées aux *confesseurs de la foi*, du genre de M. Fava.

C'est ainsi que l'abbé Delort, desservant de Dareny, désireux de suivre d'aussi glorieux exemples, a trouvé fort spirituel, ces temps derniers, d'adresser à M. le juge de paix de Fresselines une épître de la plus haute inconvenance, dont nous nous faisons un devoir de reproduire le texte:

« MONSIEUR LE JUGE,

« C'est avec peine que je vous vois fréquenter la radicaillerie de Fresselines qui ne peut que vous conduire dans un mauvais chemin. Quand vous aurez cinquante ans, vous direz: je n'ai rencontré qu'un clercal qui m'ai dit une bonne vérité, et alors vous aurez droit à l'estime des honnêtes gens!... »

L'abbé Delort vient de comparaître devant le tribunal de police correctionnelle de Guéret, sous la prévention d'outrages à un magistrat.

Il a été condamné à un jour de prison.

C'est, on le voit, le martyre à bon marché!

La peine, pour être plus que modeste, n'en apprendra pas moins au fougueux abbé qu'il est dangereux pour un ecclésiastique d'être trop spirituel quand il s'immisce aussi légèrement dans un domaine purement temporel.

LES ÉLECTIONS ÉPISCOPALES

ET LA PAPAUTÉ

III

Au temps de Nicolas I^{er}, l'épiscopat apparaissait encore comme fortement institué. Le principe des élections n'est pas contesté. Le haut clergé est demeuré, semble-t-il, indépendant.

L'étude attentive des documents permet toutefois de constater que la papauté ne cesse d'intervenir dans les élections par des

moyens indirects, et que l'indépendance de l'épiscopat n'est pas entière. Si Nicolas I^{er} s'abstient de diriger les élections, il s'attribue, dans certaines régions, le droit de les ratifier. C'est ainsi qu'un décret du synode tenu à Rome, en 862, retire à l'archevêque de Ravenne le droit de consacrer aucun évêque dans sa province, avant que le choix du nouveau titulaire eût été notifié au siège apostolique et sanctionné par lui. Ce décret constituait un précédent dont pouvait, par la suite, se prévaloir la papauté. Les quelques lettres de Nicolas I^{er} qui nous ont été conservées suffisent à prouver que ce pape étendit à plusieurs évêchés cette législation nouvelle. Dans une de ses lettres, Nicolas I^{er} défend expressément qu'on nomme aux sièges de Cologne et de Trèves, avant d'en référer à Rome.

Quant au métropolitain, la papauté en confirme l'élection d'une manière implicite par le don du pallium. On désignait ainsi un vêtement ecclésiastique d'une forme particulière. Le pallium, considéré comme le signe de la dignité archiepiscopale ne pouvait être conféré que par le pape. Tout archevêque était tenu de solliciter le pallium, dans les trois mois qui suivaient son élection, et en demandant cette marque de son office, il devait souscrire un acte qui attestât son orthodoxie. Il promettait, en outre, d'obéir aux décrets apostoliques.

A partir de Nicolas I^{er}, la règle paraît s'établir que le métropolitain ne puisse exercer aucune de ses attributions avant d'avoir reçu ce vêtement apostolique. Il se trouve, par suite, tenir sa dignité autant de la faveur du Saint-Siège, que du fait de l'élection. Il est à remarquer que déjà les prédécesseurs de Nicolas I^{er} avaient tenté d'établir, à l'aide du pallium, leur contrôle sur la nomination des archevêques.

Par la sanction exercée sur le choix de certains évêques et par le don du pallium aux métropolitains, la papauté se prépare donc les moyens de dominer les élections.

L'établissement, à la même époque, de l'autorité des légats, est une atteinte portée à l'indépendance des évêques. Nous nous bornons à indiquer ce fait, pour ne pas sortir des limites de notre sujet.

Les successeurs de Nicolas I^{er} ne surent ou ne purent pas marcher dans la voie tracée par ce pontife. Au cours du x^e siècle, la papauté donna le spectacle de tous les désordres. Elle était d'autre part réduite à l'impuissance par le triomphe de la féodalité italienne, et bientôt après par l'intervention des rois de Germanie. Pendant que des courtisanes, telles que Marozia, élevaient leurs amants et leurs fils au pontificat, pendant que les ducs et marquis souverains d'Italie, ou encore les petits comtes de Tusculum, dirigeaient à leur gré les destinées de Rome, jusqu'au jour où les empereurs de la maison de Saxe cherchèrent à établir leur domination dans la péninsule, les papes oublièrent les principes qui avaient dirigé la conduite de Nicolas I^{er}, ou n'avaient plus assez de force pour s'y conformer.

Le moine Hildebrand devait, au milieu du xi^e siècle, régénérer la papauté, lui rendre son indépendance et son autorité perdues.

(A suivre)

CHRONIQUE MAÇONNIQUE

Fête maçonnique à Poitiers. — Le dimanche 13 février, la Loge maçonnique de Poitiers célébrait sa fête annuelle. Les travaux étaient présidés par le F. . . Pouille, président à

la Cour d'appel de Poitiers, qui procéda à l'installation du F. . . Brun Breslon, trésorier général, nouvellement élu Vénérable. Un excellent morceau d'architecture fut prononcé par la F. . . orateur, sur l'histoire et la mission de la Franc-Maçonnerie. Il fut procédé, dans deux tenues successives, à huit initiations, et, le soir, un superbe banquet réunissait un grand nombre de maçons de Poitiers et des départements voisins.

..

Conférence maçonnique. — La Loge maçonnique de Niort (Deux-Sèvres) a inauguré, le samedi 12 février, la série des conférences données dans sa salle des fêtes, par la conférence du F. . . Jeanvrot, orateur de la Loge Travail et Perfection d'Angers, sur les *petits commerces des congrégations*. Un public composé d'environ deux cents personnes n'a cessé de prêter une attention sympathique au conférencier.

..

Fête au théâtre de Nantes. — La fête maçonnique de Nantes a été, cette année, fort brillante. Le dimanche 6 février, une réunion publique, organisée sous le patronage de la Franc-Maçonnerie, attirait au Grand-Théâtre un public des plus nombreux. La vaste salle était littéralement comble. La séance fut ouverte par le F. . . Colfavru, député. Puis, le F. . . Dide, sénateur, prononça un éloquent et patriotique discours qui souleva d'unanimes acclamations. Un charmant concert donné par des artistes du théâtre termina cette fête qui obtint le plus grand succès.

..

Nous empruntons à la revue *le Centenaire de 1789* les intéressants détails concernant la constitution, à Angers, d'un Comité du Centenaire de la Révolution.

Nous félicitons la Loge d'Angers de cette heureuse initiative.

Le Comité de Maine-et-Loire. — La Loge Travail et Perfection d'Angers, dans sa tenue du 30 janvier dernier, a constitué, sur la proposition de M. Victor Jeanvrot, un Comité du Centenaire de la Révolution.

Ce Comité a pour mission de recueillir des souscriptions, et d'élever, sur la roche de Murs (près d'Angers) un monument en l'honneur des 600 volontaires parisiens, morts héroïquement, le 26 juillet 1793, pour la défense de l'unité nationale et de la République.

Le Comité provoquera et recueillera les souscriptions. Il étudiera et adoptera un projet de monument. Il en dirigera l'érection et en préparera l'inauguration.

Il le livrera ensuite à l'Etat, à charge de l'entretenir et d'en conserver la destination.

Voici les noms des membres du Comité :

AMIALE, publiciste, à Paris.
CANIT, droguiste, conseiller d'arrondissement, à Angers.
CHARAVAY (Etienne), archiviste paléographe, rédacteur de la *Révolution française*.
CHASSAING, docteur en médecine, conseiller municipal de Paris.
COLFAVRU, député, directeur de la *Révolution française*.
DAGUIN, entrepreneur de menuiserie, à Angers.
DARLOT, président du Conseil général de la Seine.
DE ROUGÉ, directeur du *Patriote de l'Ouest*.
DESMONS, député.
DIDE, sénateur, directeur de la *Révolution française*.
GAUTHIER, percepteur, au Pont-de-Cé.
JEANVROT, conseiller à la Cour d'appel, à Angers.
JOANNE-MAGDELEINE, directeur du *Ralliement*, à Angers.
LAFARGE, capitaine en retraite, à Angers.
MESUREUR, président du Conseil municipal de Paris.
MOUILLIEN, directeur de la succursale de la *Petite France*, à Angers.
RENOU, conseiller municipal, à Saumur.
ROBERT, avocat, conseiller général, à Angers.
VIGUIER, vice-président du Conseil général de la Seine.

DISCOURS DE M. VICTOR JEANVROT A PROPOS DE LA CONSTITUTION DU COMITÉ DE MAINE-ET-LOIRE.

Notre ami Victor Jeanvrot a prononcé à la Loge maçonnique d'Angers l'allocation suivante, qui a eu le plus vif succès :

La France se prépare à célébrer, dans deux ans, le centenaire de 1789, et à glorifier la mémoire des ancêtres qui ont lutté, qui ont souffert et qui sont morts pour nous donner la liberté.

Dans ce magnifique élan d'enthousiasme, d'aspirations généreuses et de patriotisme, qui s'appelle la Révolution, l'Anjou peut revendiquer une part honorable et même glorieuse.

Qui ne connaît l'histoire du bataillon des volontaires de Maine-et-Loire, dont le commandant, l'héroïque Beaurépaire, assiégé dans Verdun, préféra la mort à la capitulation ?

Parmi les officiers de ce bataillon, se trouvait un jeune Angevin, Henri Delaage, qui fut le compagnon d'armes et l'ami de Kléber, de Hoche et de Marceau, qui se distingua dans les guerres de Vendée, à Entrammes, à Dol, à Laval, au Mans, à Saint-Lambert, à Saint-Cyr, à Nuillé, à Chemillé, qui fut blessé dans maints combats, fit les campagnes de Belgique, de Prusse, d'Allemagne, de Pologne, d'Espagne, de Russie, assista aux batailles de Jemmapes, de Marengo, d'Austerlitz et de la Moscowa, et qui, après avoir soutenu à travers l'Europe l'honneur du drapeau français, rentré dans son pays natal, couvert de gloire et de blessures, se faisait une gloire de prendre part aux travaux de la Loge *Le Père de Famille* à l'Or., d'Angers. (*Applaudissements.*)

Patriote et franc-maçon, ces deux titres lui valurent l'honneur, en 1815, sous la réaction cléricale et royale, d'être chassé de l'armée active et mis à la demi-solde.

Ce qu'était ce vaillant soldat, si brutalement frappé, quelques traits de sa vie suffiront à le faire connaître.

Le 7 novembre 1793, à Dol, en Bretagne, l'armée républicaine, commandée par Kléber, est mise en déroute par les Vendéens. Un corps d'armée ennemi se prépare à franchir un pont pour venir couper la retraite aux républicains, les envelopper, et les écraser enire deux feux. Dans ce péril extrême, Kléber tente un coup d'audace.

Il envoie Delaage, avec deux cents chasseurs, à la tête du pont, en lui disant : « Tiens ferme une demi-heure, et l'armée est sauvée ! »

Delaage exécute la consigne, et, avec sa petite troupe, soutient le choc formidable de toute une armée. Ses soldats tombent décimés par la mitraille, frappés par les balles, pas un ne recule. Pendant ce temps, Kléber dégageait rapidement ses troupes. Quand ce mouvement fut terminé et la retraite assurée, Delaage tenait encore la tête du pont. Mais il était temps, car des deux cents braves placés à ce poste d'honneur, il n'en restait plus que douze debout ! (*Applaudissements prolongés.*)

En récompense de sa bravoure, Kléber donna à Delaage l'accolade fraternelle et le nomma général sur le champ de bataille. (*Nouveaux applaudissements.*)

Ces hommes si énergiques et si intrépides dans le combat étaient humains et chevaleresques après la victoire. Sous ces poitrines républicaines battaient des cœurs nobles et généreux.

Le 15 décembre 1793, après la bataille du Mans, où l'armée vendéenne subit une écrasante défaite, les vaincus, hommes, femmes, et enfants, effarés, affolés, fuyaient en désordre de tous les côtés. Près d'un petit bois, sur la route de Laval, Delaage est attiré par des cris déchirants. Il se précipite et voit une jeune fille qui se débattait contre trois hussards. Il fond sur eux, les met en fuite, et la jeune fille toute tremblante tombe à ses pieds. Il la relève, veille sur elle, et quelques jours après la fait conduire en lieu sûr, chez une de ses tantes, au village de Loiré.

Deux ans après, Delaage combattait en Vendée sous les ordres de Hoche. Un jour, un noble Vendéen, le comte de Ménard, l'envoie prier de lui faire l'honneur de venir dîner dans son château de la Claye, qu'il habite avec sa famille. Malgré l'étrangeté de l'invitation, Delaage va au rendez-vous.

Il est reçu au château avec les plus grands égards et on lui donne la place d'honneur au repas de famille. Au dessert plusieurs jeunes filles viennent offrir des fleurs au général étonné et à leur tête la plus jolie, qui, sous le nom de Perrette, l'avait servi pendant tout le dîner sans qu'il l'ait reconnue. C'était la fille du comte de Ménard, qu'il avait sauvée de l'outrage et de la mort, qui se tenait tout émue et tremblante devant son bienfaiteur, les yeux baignés de larmes de reconnaissance. Mais il fallut se dérober aux touchantes étreintes de cette famille et, après avoir serré une dernière fois toutes ces mains loyales, Delaage revint au camp, — triste fatalité des guerres civiles !

— combattre les amis de ceux qu'il venait de quitter. (*Sensation.*)

Après la campagne de Vendée, Delaage dut rentrer à Angers soigner ses blessures. Ses compatriotes profitèrent de sa présence parmi eux pour le nommer adjoint au maire de la ville d'Angers. Il remplit quelque temps ces fonctions pacifiques, lorsqu'un jour il apprend que des bandes de chouans se sont reconstituées dans les environs de Cholet, où ils ravagent et dévastent la campagne. A cette nouvelle, tout son sang républicain bouillonne : il dépose l'écharpe municipale, endosse sa vieille capote trouée par les balles, enrôle une compagnie de gardes nationaux volontaires, et part à leur tête délivrer son pays du brigandage des chouans. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas faire aujourd'hui la biographie de Delaage; j'y reviendrai un autre jour et vous verrez que le nom de Delaage appartient à l'histoire, à la France et qu'il fait partie de cette auréole de gloire et d'honneur qui constitue le patrimoine sacré de la patrie (*Applaudissements.*)

Dans ce bataillon fameux des volontaires de Maine-et-Loire, les soldats étaient dignes de leurs chefs.

A la bataille de Werwinde, le caporal Louis Guérin (de Candé), cerné tout-à-coup par trois grenadiers hongrois, en tue deux et fait le troisième prisonnier.

Près de Valenciennes, le grenadier René Rabaud (de Chemillé-sur-Sarthe) soutient avec sa compagnie, le choc de deux ou trois cents Anglais et Autrichiens; il tombe criblé de balles. L'ennemi qui le croit mort le dépouille de ses armes. Mais bientôt, malgré ses blessures, il se relève, parvient à rejoindre son bataillon et demande à son commandant un fusil pour retourner venger la mort de ses camarades. « Le sang coulait de tous côtés sur le corps de ce brave sans-culotte, écrivait le commandant Guillot dans son rapport au ministre de la guerre, je l'embrassai et ne songeai qu'à lui procurer tous les secours qu'on doit à de tels hommes ou plutôt à de tels héros. » (*Applaudissements.*)

A l'armée des Alpes où le bataillon est ensuite envoyé, ce sont de nouveaux exploits : le caporal Denis Tallourd (de Candé), monte le premier au château de la Duchère... Il essuie le feu d'une décharge de mousqueterie, reçoit trois balles dans le corps et, tout couvert du sang qui coule de ses blessures, il reste fièrement campé sur la brèche, tenant tête à trois muscadins, qui essayent vainement de l'en déloger.

En 1793, alors que l'armée vendéenne menaçait Angers pour la seconde fois, on vit René Bourgeois, nouvel Horatius Coclès, avec l'aide

de quatre camarades, arrêter plus de 600 vendéens à la tête du pont Saint-Maurille, pendant qu'on le coupait, manœuvre qui sauva la ville. Pour récompense de son courage, il reçut un poignard. En l'acceptant, il fit serment de ne le teindre que du sang des ennemis de la France...

Si les hommes étaient braves, les femmes ne leur cédaient en rien en bravoure.

Le rôle des femmes pendant la Révolution constitue une des pages les plus belles de notre histoire nationale.

« Elles avaient, dit Michelet, si vivement senti pour leurs familles et pour leurs enfants les bienfaits de la Révolution, qu'au prix des plus grands sacrifices elles brûlaient de la défendre. Il y eut dès ce moment des scènes admirables dans le sein de chaque famille.

La jeune fille ordonnait à son fiancé de s'armer, fixait les noces à la victoire.

La jeune femme toute en larme, et les bras chargés de petits enfants menait son époux elle-même en lui disant : « Va, ne regarde pas si je pleure, sauve-nous, sauve la France, la liberté, l'avenir et les enfants de tes enfants. »

On vit des femmes, des jeunes filles, revêtir l'habit militaire et marcher aux frontières pour la défense de la patrie.

A côté de ces entraînements magnanimes se placent des dévouements obscurs, des traits touchants d'humanité, de piété filiale, d'amour maternel, d'abnégation et de courage stoïque.

C'est une véritable contagion de nobles sentiments et comme une fièvre de sacrifice ! C'est la France des Jeanne-d'Arc, des Jeanne de Montfort, des Jeanne Hachette, qui se réveille tout-à-coup, et se lève, dans un élan sublime, toute frémissante de patriotisme. (*Applaudissements répétés.*)

Dès la veille de la Révolution, lorsque la jeune armée d'Anjou se prépare à voler au secours des patriotes de la Bretagne, les dames angevines veulent prendre part à cette première croisade de la liberté. Elles se réunissent et prennent la résolution suivante :

« Nous, mères, sœurs, épouses et amantes des jeunes citoyens de la ville d'Angers, assemblées extraordinairement...

« Déclarons, qu'en cas de départ... nous nous joindrions à la nation, dont les intérêts sont les nôtres, nous réservant, la force n'étant pas notre partage, de prendre pour nos fonctions et notre genre d'utilité le soin des bagages, provisions de bouche, préparatifs de départ, et tous les soins, consolations et services qui dépendent de nous.

« Et nous périrons plutôt que d'abandonner nos amants, nos époux, nos fils, nos frères. » (*Applaudissements.*)

Elles jurent de n'épouser jamais que de

loyaux citoyens, de n'aimer que des vaillants, de n'associer leur vie qu'à ceux qui donneraient la leur à la France.

Ce serment, elles l'ont tenu. En 1793, à l'heure du danger, dans leur ville assiégée, elles se montrèrent admirables de dévouement et de courage.

Les plus jeunes, réparties dans les différents postes, portaient des cartouches et des munitions aux défenseurs ; — les plus âgées s'occupaient à confectionner des sacs qu'on remplissait de terre pour protéger les assiégés ; — les unes préparaient des vivres qu'elles allaient distribuer aux soldats ; d'autres apportaient du linge pour les blessés, pansaient leurs plaies posaient les premiers appareils et les transportaient jusqu'à l'hôpital militaire pour ne pas détourner les combattants de leur poste.

Sur les remparts, Renée Tessier est tuée par un boulet. Justine Vauvert a sa coiffure trouée par les balles ; Marie Gautier, femme d'un coutelier, apportant de la soupe aux soldats, a le bras fracassé par une balle : « Ma blessure n'est rien, dit-elle, je regrette seulement la soupe des soldats qui est perdue. » Louise Danjeul, en distribuant des cartouches, a l'œil gauche et la joue brûlés par un coup de feu, malgré ses blessures elle reste encore deux heures sur les remparts, et n'en descend que pour secourir un soldat blessé qui expire entre ses bras.

Pen ant les trente-six heures que dura le siège d'Angers, on peut dire que les femmes ont contribué par leur bravoure à sauver la cité de la honte et des horreurs de l'invasion. (*Applaudissements.*)

Des traits d'héroïsme se produisent, sous toutes les formes, sur divers points du département. Ici, c'est une mère gène euse qui offre ses enfants à la patrie ; là une fille qui s'expose à la mort pour sauver son père ; ailleurs, une femme qui se dévoue pour demeurer fidèle à la mémoire de son mari.

En 1792, la Convention nationale accordait un secours à Mme Poissonneau, mère de vingt-deux enfants, dont le mari et les deux fils aînés étaient morts pour la patrie, et dont les cinq autres fils combattaient aux frontières.

A Rochefort-sur-Loire, habitait une famille de patriotes : la famille Béconnais. En 1792, les deux fils avaient pris les armes : l'un était lieutenant dans le premier bataillon de Maine-et-Loire, l'autre était volontaire sur un vaisseau de la République. Auprès des vieux parents restait une jeune fille, qui avait donné maintes fois des preuves de son dévouement à la Révolution.

En l'an II, les habitants de Rochefort, pour échapper aux incursions des Vendéens, avaient

6

LA FILLE DE L'ARCHEVÊQUE

II

UNE FIN DE FÊTE

— C'est moi, mon père, vous dis-je, insista la jeune fille, qui ai pressé, tourmenté dame Gudule ; elle me refusait, invoquait vos recommandations et vos ordres formels, alors j'ai ordonné, promettant de revendiquer auprès de vous toute la responsabilité de ma désobéissance.

En disant cela d'une voix ferme, Geneviève était superbe à voir, ses yeux d'un bleu d'acier, tout à l'heure baissés modestement, fixaient maintenant maître Simon avec une suprême assurance, on sentait qu'un sentiment secret et profond poussait la jeune fille à se révolter contre une tyrannie dont elle ne comprenait pas la cause.

— Et quel mal ai-je fait, après tout, poursuivit-elle ? Pourquoi faut-il que je demeure éternellement dans cette triste maison, exempte de peines, exempte aussi de

joies, sans compagnes, seule, toujours seule ! de quelle faute suis-je donc coupable, dites mon père, dites-le !

Maître Simon avait écouté avec un étonnement toujours croissant les paroles de la jeune fille, absorbé dans une méditation muette, il semblait maintenant chercher les raisons du changement subit qui s'était produit dans l'attitude de Geneviève. Jamais elle ne s'était plaint de son sort, jamais encore elle n'avait exprimé son étonnement ou son ennui de la solitude au sein de laquelle elle vivait.

Entre ses livres et les fleurs de son jardin, dont elle prenait un soin jaloux, elle avait grandi dans cette maison auprès de dame Gudule, qui avait pour elle les soins tendrement dévoués d'une mère, sans en avoir toutefois, du moins quand maître Simon se trouvait là, toute la familiarité.

Elle se rappelait peut-être confusément, vaguement, avoir habité jadis d'autres contrées, connu d'autres visages, mais ces souvenirs étaient si effacés, si lointains, qu'il ne lui en restait que l'impression d'un rêve.

C'était dans cette maison que sa mémoire s'était véritablement éveillée, aussi loin qu'elle pouvait remonter dans le passé, elle rencontrait la bonne figure naïvement simple de dame Gudule, et les traits graves, énergiques, sévères de maître Simon.

Celui-ci n'avait jamais habité la petite maison : il venait le soir deux ou trois fois par semaine, hâtivement, presque furtivement, toujours très simplement vêtu ; il s'informait de la santé de l'enfant, s'inquiétait de son éducation ; quand Geneviève était toute petite, cet homme, à l'aspect sévère, jouait avec elle comme un enfant, mais quand elle eut atteint sa huitième année, il avait entrepris de l'instruire.

Douée d'une merveilleuse mémoire, d'une vaste intelligence, Geneviève avait fait de rapides progrès. A seize ans, grâce aux efforts de son maître, dont le savoir paraissait universel, elle était tout, en l'ignorant, une des femmes les plus instruites de son époque.

Grâce à la vie de recluse qu'elle avait menée, elle avait conservé toutes les fraîcheurs, toutes les candeurs ; isolée complètement du monde, dont elle ne savait rien, elle était restée ce que la nature l'avait faite, souverainement bonne, franche et fière.

Maître Simon savait cela ; aussi la question brusquement posée par Geneviève le troubla-t-il profondément. Elle dénotait en effet une transformation considérable, inouïe.

(A suivre.)

du franchir la Loire et se réfugier dans les lombardières situées de l'autre côté du fleuve. Quand les rebelles se furent retirés. Ils s'empressèrent de revenir dans leurs foyers. Ils n'étaient pas rentrés depuis une heure qu'un signal d'alarme leur annonça le retour subit des Vendéens. Ils fuient vers la Loire et regagnèrent précipitamment leur refuge.

M^{lle} Béconnais, oubliant son propre salut, ne songe qu'à celui de son père, alors occupé à travailler dans sa vigne. Elle court vers lui. Mais à peine l'a-t-elle rejoint que tous les deux sont poursuivis par les rebelles. Le vieillard et la jeune fille fuient en toute hâte vers le rivage de la Loire. Ils allaient se jeter à l'eau, espérant gagner l'autre rive, lorsque les rebelles les atteignent et leur intiment l'ordre de crier *vive le roi!* sous peine de mort.

— Non! répond M^{lle} Béconnais, la mort est moins affreuse que la grâce que vous nous offrez.

Elle avait à peine achevé qu'une grêle de balles sifflait autour d'eux. La fille tenait son père entre ses bras et lui servait de rempart. Elle est frappée de deux balles, ses forces l'abandonnent et son père est obligé de la soutenir à son tour. La pauvre femme, oubliant ses blessures pour ne songer qu'à sauver les jours de son père essaye d'attendrir ses bourreaux :

— Malheureux, leur dit elle, c'est mon père! Ayez pitié de lui! Respectez sa vieillesse!

Ses supplications sont inutiles, et le vieillard tombe, mortellement frappé, aux pieds de son enfant.

La rage des forcenés n'est pas encore assouvie; ils continuent de tirer sur M^{lle} Béconnais, qui est de nouveau frappée de trois balles, dont une lui traverse la main et deux lui brisent l'épaule. Enfin, blessée de cinq coups de feu, brisée de douleur à la vue de son père assassiné et gisant à ses pieds, affaiblie par la perte de son sang qui coulait à longs flots, elle s'évanouit et tombe le visage dans la boue et dans l'eau.

Les rebelles, la croyant morte, se retirent.

Les habitants de la commune qui, de l'autre rive où ils s'étaient réfugiés, avaient été témoins de cet horrible drame, accouraient dans un bateau au secours des victimes. Ils constatent avec bonheur que M^{lle} Béconnais respire encore, lui prodiguent des soins, et malgré son état, parviennent à la transporter à Angers.

Là, pendant cinq mois, clouée sur un lit de douleurs, seule avec sa mère, âgée de 65 ans, et une amie dévouée qui ne quittait pas son chevet, elle supporte avec courage les opérations les plus douloureuses. Ses infirmités la mettent désormais dans l'impossibilité de gagner sa vie. Des patriotes d'Angers, touchés de compassion s'adressent à la Convention nationale, qui accorde une pension de 1,200 livres à cette noble victime du patriotisme et de la piété filiale. (*Applaudissements.*)

(A suivre.)

MONSIEUR L'AUMONIER

Un de nos confrères, le *Réveil de l'Ain*, publiait dans un de ses derniers numéros une intéressante étude sur les perroquets, et les faits véritablement extraordinaires, qui attestent leur intelligence. Certains de ces intéressants animaux, seraient même, paraît-il, susceptibles d'occuper, à un moment donné, les fonctions les plus délicates, à la satisfaction générale.

C'est ainsi qu'un de leurs historiographes, Menault, cite, d'après Rhodiginus, le fameux perroquet que le cardinal Bossa acheta cent écus d'or, parce qu'il récitait sans broncher le Symbole des apôtres et chantait correctement le *Magnificat*.

Tout le monde n'en ferait peut-être pas autant.

Il est vrai que ce perroquet d'église terminait trop souvent ses exercices de piété par quelque revanche bacchique, en jasant avec une volubilité cocasse les refrains d'une chanson à boire, sans nul doute apprise d'un sacristain en goguette. Qui oserait prétendre que tout ce langage du perroquet est sans réflexion, sans calcul, sans idée?

Les perroquets, dirons-nous, compren-

nent-ils ce qu'ils disent? Il n'y a guère à en douter si l'on s'en rapporte aux étonnantes observations d'Hanike, de Gourcy-Dautremon, de Kleymayrn, d'Henry Gras, du colonel O'Kelly et de bien d'autres, faits bizarres et mystérieux, si curieusement racontés dans ses *Animaux perfectibles* par notre savant confrère Victor Meunier.

C'est ainsi que l'illustre auteur de la *Vie des Animaux* Brehm, rapporte le cas singulier d'un perroquet des Indes orientales. Il parlait hollandais. Amené en Europe, il apprit l'allemand et le français. Quand un mot allemand lui manquait, il le remplaçait par le mot hollandais correspondant. Il demandait à boire, à manger, à jouer, à dormir, à sortir de sa cage.

Sa maîtresse, qu'il affectionnait vivement étant morte, il devint triste, refusa de manger. « Où est donc madame? » demandait-il tout à coup, ravivant le chagrin de la famille stupéfaite.

Un vieux major, ajoute Victor Meunier, familier de la maison, prit le perroquet en amitié et s'avisait de lui apprendre des tours d'adresse: « Monte sur le perchoir, Jaco, sur le perchoir! » ordonnait-il. Aussitôt, poussant un éclat de rire goguenard, « Major, sur le perchoir, allons major! »

Mais il est temps, j'imagine d'arriver au titre de cet article: « Monsieur l'aumônier. »

Le très grave et très méticuleux voyageur de La Barre raconte qu'il trouva sur le navire qui le ramenait du Sénégal en France un perroquet autrement prodigieux que celui du colonel O'Kelly, qui non seulement récitait des fables de La Fontaine, mais qui, en outre, répondait à un grand nombre de questions.

Le perroquet dont parle de La Barre se nommait « Chrysostome » et remplissait à bord les fonctions d'aumônier.

Chaque soir, d'un pas lent et grave, il gravissait son perchoir comme un prêtre monte en chaire et, d'une voix dolente, contrite, il récitait la prière aux matelots agenouillés autour du perchoir de Chrysostome. — Je n'ose ajouter « bouche d'or », car Jaco grasseyait horriblement.

Après la prière venaient le rosaire et les litanies que le perroquet-aumônier, nouveau Pic de la Mirandole, récitait avec une onction saisissante.

C'est à peine si, de temps à autre, il fermait dévotement ses gros yeux ronds comme pour chercher le verset quotidien et balançait sa grosse tête comme si le mot sacré s'arrêtait dans son gosier.

Mais, il faut bien le dire, la prière terminée dans un religieux silence était invariablement suivie de deux ou trois jurons formidables empruntés au langage habituel des matelots.

Jamais Chrysostome, de moins en moins « bouche d'or », ne put renoncer à cette péroraison indigne de Bossuet et de Massillon, mais très excusable, ma foi, chez un perroquet, même d'Afrique...

Jaco avait été surnommé par l'équipage de l'appellation flatteuse de « Monsieur l'aumônier ». Il se donnait lui-même de l'« aumônier » grand comme le bec avec une singulière intonation de fierté sacerdotale dans sa voix bénissante :

— Monsieur l'aumônier aime le rôti! As-tu déjeuné, Monsieur l'aumônier? Oui, oui, oui! Qui a mangé du bon biscuit? C'est Monsieur l'aumônier. Amen?

Le véritable aumônier était mort de la goutte dans la traversée et Jaco, qu'il avait élevé dans les louanges du Seigneur, le remplaçait avec d'autant plus d'avantage qu'il ne touchait pas d'appointements.

On voit que le recrutement du clergé n'est pas aussi difficile qu'on le pense communément. Nos législateurs pourraient peut-être trouver dans cette plaisante étude la solution si souvent demandée pour la question religieuse, en tirant bon parti de ces intelligents serviteurs. Les émules de Chrysostome, tout en remplissant utilement leurs fonctions, s'y tiendraient sans doute, et n'auraient pas l'ambition de jeter le trouble dans l'Etat.

Le budget y trouverait aussi son profit.

PERSECUTIONS CATHOLIQUES

CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE

Suite. — (Voir les numéros 52 et suivants)

Le premier, par sa constitution qui commence par *In eminenti apostolatus speculâ*, publiée le 27 avril 1738, non seulement défendit, mais condamna dans toute leur étendue les réunions ou agrégations des susdits francs-maçons, ou autres pareilles, quelle que fût leur dénomination; mais il lança encore les foudres de l'excommunication à encourir ipso facto, sans qu'il fût besoin d'aucune déclaration, et de laquelle le pontife romain pourrait seul absoudre, excepté à l'article de la mort, contre tous individus inscrits, initiés à quelque degré que ce fût, même contre leurs auteurs, ainsi que ceux qui exciteraient les autres à se faire recevoir.

Son successeur immédiat Benoît XIV, connaissant le grand intérêt et la nécessité de cette disposition, particulièrement pour le bien de la religion catholique et pour la sûreté publique, a par une nouvelle constitution qui commence par ces mots: *Providias romanorum Pontificum*, publiée le 18 mai 1751, confirmé dans son entier celle de son prédécesseur, non seulement en l'insérant mot à mot dans sa propre constitution, mais encore en exposant et détaillant avec sa sagesse ordinaire (§ 7) les motifs très graves qui devaient déterminer toutes les puissances de la terre à prohiber la Franc-Maçonnerie, motifs inutiles à déduire, dont la justesse est démontrée par l'expérience, et qui sont à la portée des personnes du peuple les moins éclairées. La prévoyance de ces deux pontifes ne se borna pas à cette mesure. Ils n'ignoraient pas que l'horreur du crime et les foudres ecclésiastiques fussent ordinairement pour convaincre et secouer salutairement la conscience des bons, mais que ces moyens n'agissent sur les méchants qu'autant que l'on y ajoute des châtiments et des peines afflictives: c'est pour cela que le susdit pontife Clément XII, par son édit publié par le cardinal Joseph Firraro, son secrétaire d'Etat, le 14 janvier 1739, prononça les peines temporelles les plus sévères contre les contrevenants, et ordonna même d'autres dispositions pour en assurer l'exécution; et que Sa Sainteté Benoît XIV, par sa constitution publiée pour donner une nouvelle force au susdit décret, chargea les magistrats d'employer toute la surveillance et l'énergie possible.

(A suivre.)

LE CENTENAIRE DE 1789

LE CENTENAIRE MAÇONNIQUE

Histoire de la Révolution française

(MICHELET)

On connaissait trop bien Sieyès pour douter que cette proposition ne fût un degré pour amener à une autre, plus hardie, plus décisive. Mirabeau lui reprocha tout d'abord « de lancer l'Assemblée dans la carrière sans lui montrer le but auquel il voulait la conduire. »

Et en effet, au second jour de la bataille, la lumière se fit. Deux députés servirent de précurseurs à Sieyès. M. Legrand proposa que l'Assemblée se constituât en Assemblée générale ; qu'elle ne se tint arrêtée par rien de ce qui sortirait de l'indivisibilité d'une assemblée nationale. M. Galand demanda que, le clergé et la noblesse étant simplement deux corporations, la nation étant une et indivisible, l'Assemblée se constituât en Assemblée légitime et active des représentants de la nation française. Sieyès alors sortit des obscurités, laissa les ambages, et proposa le titre d'Assemblée nationale.

Depuis la séance du 10, Mirabeau regardait Sieyès marcher sous la terre, et il était effrayé. Cette marche rectiligne aboutissait à un point où elle rencontrait de front la royauté, l'aristocratie. S'arrêterait-elle par respect devant l'idole vermoulue ? Il n'y avait pas d'apparence. Or, malgré la dure discipline par laquelle la tyrannie forma Mirabeau pour la liberté, il faut dire que le fameux tribun était aristocrate de goût et de mœurs, royaliste de cœur ; il était d'origine et de sang, pour ainsi dire. Deux choses, l'une grande, l'autre basse, le poussaient aussi. Entouré de femmes avides, il lui fallait de l'argent ; et la monarchie lui paraissait la main ouverte et prodigue, versant l'argent, les faveurs. Elle lui avait été dure, cruelle, cette royauté ; mais cela même la servait maintenant auprès de lui ; il eût trouvé beau de sauver un roi qui avait signé dix-sept fois l'ordre de l'emprisonner. Tel fut ce pauvre grand homme, si magnanime et généreux, qu'on voudrait pouvoir rejeter ses vices sur son entourage, sur la barbarie paternelle, qui l'isola de sa famille. Son père le persécuta toute sa vie, et il a demandé en mourant d'être enterré auprès de son père.

Le 10, lorsque Sieyès proposa de donner dé faut contre les non-comparants, Mirabeau

appuya ce mot dur, parla fort et ferme. Mais le soir, voyant le péril, il prit sur lui d'aller voir Necker, son ennemi ; il voulait l'éclairer sur la situation, offrir à la royauté le secours de sa parole puissante.

Mal reçu et indigné, il n'entreprit pas moins de barrer la route à Sieyès, de se mettre, lui tribun, lui relevé d'hier par la Révolution, et qui n'avait de force qu'en elle, il voulut, dis-je, se mettre en face d'elle, et s'imagina l'arrêter.

Tout autre y eût péri d'abord, sans pouvoir s'en tirer jamais. Qu'il soit plus d'une fois tombé dans l'impopularité et qu'il ait pu remonter toujours, c'est ce qui donne une idée bien grande du pouvoir de l'éloquence sur cette nation sensible entre toutes au génie de la parole.

Quoi de plus difficile que la thèse de Mirabeau ! Il essayait, devant cette foule émue, exaltée, devant un peuple élevé au-dessus de lui-même par la grandeur de la crise, d'établir que le peuple ne s'intéressait pas à de telles discussions, qu'il demandait seulement de ne payer que ce qu'il pouvait, et de porter paisiblement sa misère. »

Après ces paroles basses, affligeantes, décourageantes, fausses d'ailleurs en général, il se hasarda à poser la question de principe : « Qui vous a convoqués ? Le roi. Vos mandats, vos cahiers, vous autorisent-ils à vous déclarer l'Assemblée des seuls représentants connus et vérifiés ?... Et si le roi vous refuse sa sanction ?... La suite en est évidente. Vous aurez des pillages, des boucheries, vous n'aurez pas même l'exécration honore d'une guerre civile. »

Quel titre fallait-il donc prendre ?

Mounier et les imitateurs du gouvernement anglais proposaient : Représentants de la majeure partie de la nation, en l'absence de la mineure partie. Cela divisait la nation en deux, conduisait à l'établissement des deux Chambres.

Mirabeau préférait la formule : Représentants du peuple français. Ce mot, disait-il, était élastique, pouvait dire peu ou beaucoup.

C'est précisément le reproche que lui firent deux légistes éminents, Target (de Paris), Thouret (de Rouen). Ils lui demandèrent si peuple signifiait *plebs* ou *populus*. L'équivoque était mise à nu. Le roi, le clergé, la noblesse, auraient sans nul doute interprété peuple dans le sens de *plebs*, du peuple inférieur, d'une simple partie de la nation.

Beaucoup n'auraient pas senti l'équivoque, ni combien elle allait faire perdre de terrain à l'Assemblée. Tous le comprirent, lorsque

Malouet, l'ami de Necker accepta ce mot de peuple.

Le peu que Mirabeau essayait de faire du veto royal ne fit qu'indigner. Le janséniste Camus, l'un des plus fermes caractères de l'Assemblée, répondit ces fortes paroles : « Nous sommes ce que nous sommes. Le veto peut-il empêcher que la vérité soit une et immuable ? La sanction royale peut-elle changer l'ordre des choses et altérer leur nature ? »

Mirabeau, irrité par la contradiction, et perdant toute prudence, s'emporta jusqu'à dire : « Je crois le veto du roi tellement nécessaire que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France, s'il ne l'avait pas... Oui, je le déclare, je ne connaîtrais rien de plus terrible que l'aristocratie souveraine de six cents personnes qui demain pourraient se rendre immovibles, après-demain héréditaires, et finiraient, comme tous les aristocrates de tous les pays du monde, par tout envahir. »

Ainsi, de deux maux, l'un possible, l'autre présent, Mirabeau préférait le mal présent et certain. Dans l'hypothèse qu'un jour cette Assemblée pourrait vouloir se perpétuer et devenir un tyran héréditaire, il armait le pouvoir tyrannique de manière à empêcher toute réforme...

Le roi ! le roi ! pourquoi abuser toujours de cette vieille religion ? Qui ne savait que depuis Louis XIV il n'y avait point de roi ? La guerre était entre deux républiques : l'une qui siégeait dans l'Assemblée, c'étaient les grands esprits du temps, les meilleurs citoyens, c'était la France elle-même ; l'autre, la république des abus, tenait son conciliabule chez Diane de Polignac, aux vieux cabinets des Dubois, des Pompadour et des Du Barry.

SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Études sur la Société de Jésus et les Jésuites

Par M. FERRER

Ancien Conseiller général du Rhône.

(Suite)

Et il faut respecter cette décision du Père Arriaga, « car il a mérité, est-il dit dans la Bibliothèque des écrivains de la Société, par la délicatesse de son esprit, sa doc-

13

L'ÉPREUVE

PAR

CHARLES DESLYS

(Suite)

On ne nous tient pas en laisse comme les jeunes Françaises... D'ailleurs, il y a comme un nuage en ce moment sur notre prospérité... Ne m'interrogez pas... Laissez-moi plutôt m'étourdir dans l'oubli !... Je jouis peut-être de mon reste...

Il l'interrompait en vain, prétextant le long trajet du retour, déjà s'appêtant à partir.

— Eh bien ! soit ! y consent-elle enfin, nous causerons en marchant, sous les ombrages.

Elle s'était levée ; elle chancela tout à coup...

— Aïe ! aïe ! fit-elle, les jambes !... Oui... je me sens fatiguée... c'est drôle... peut-être aussi le vin d'Asti...

Elle riait, plus gentille et plus séduisante encore.

Il y avait un lit de repos dans la hutte. Jacques s'empressa d'y jeter une couverture de voyage.

— Etendez-vous un peu sur ce sofa de campagne... quelques minutes de recueillement vous remettront. Si le sommeil vient, laissez-le venir... j'ai quelques ordres à donner, un rapport à recevoir. Je ne m'éloigne pas. A votre premier appel, j'accourrai. Nous regagnerons au plus court le temps perdu. Nous n'avons plus à monter. Rien qu'à descendre, et plus tard il fera moins chaud. Je pourrais au besoin mettre à votre disposition des porteurs.

— Non pas ! répondit-elle ; avec vous, rien qu'avec vous... J'ai confiance... Vous avez raison, un peu de repos me regaillardira... Bonsoir !... A bientôt... je dors...

Elle était sur le lit de camp, les bras arrondis sous sa tête, dans une pose pleine de coquetterie et d'abandon, les yeux déjà mi-

clos, le sourire aux lèvres, et murmurant d'une voix qui s'éteignait déjà :

Dodo
L'enfant do...

X

Une heure s'écoula... pas le moindre appel... Jacques attendit encore, et, n'entendant rien toujours, il se permit enfin d'entrer sans bruit dans le kiosque.

Rosita dormait, les cheveux à demi-dé noués sur l'épaule, des rougeurs de cerise sur la joue, sa petite bouche rose épanouie comme une fleur... Les contours du sein, légèrement soulevé, s'accroissaient à chaque souffle de sa respiration dans l'entrebaillement du corsage défait, de la chemisette entr'ouverte.

Jacques s'était arrêté, se penchait, se taisait, savourant des yeux cet attrayant tableau, qu'un peintre eût intitulé : l'Innocence endormie.

Elle rouvrit tout à coup les yeux, l'aperçut avec un effarouchement de pudeur, se

trine et ses vertus recommandables, d'être placé entre les plus grandes lumières de la Société.»

Sur ce point, la démonstration est suffisante : entre les païens qui recommandent l'étude, l'amour du bien et de la justice, et les jésuites qui nous apprennent qu'avec l'ignorance on est dans l'heureuse impuissance de pécher — il est incontestable que le parallèle est à l'avantage des enfants, des nobles enfants d'Ignace.

II

Continuons ce parallèle et voyons si, dans l'ignorance invincible du droit naturel, les païens n'ont pas encore l'infériorité sur la Société des parfaits ou des « anges prompts et légers » ?

« La nature dit Cicéron, ne s'est jamais contentée de donner aux hommes la raison en général, elle leur a donné de plus la droite raison, qui n'est autre chose que la loi, en tant qu'elle ordonne ou défend quelque chose. Le sens commun a ébauché dans notre âme les premières notions des choses et nous en a donné une connaissance, suivant laquelle nous rapportons à la vertu ce qui est honnête, et au vice ce qui est honteux. »

« C'est ce même sens commun, continue le païen Cicéron, ou cette lumière naturelle qui a mis dans tous les hommes, de quelque nation qu'ils fussent, des sentiments uniformes, pour approuver ce qui est bien, et pour rejeter ce qui est mal. En quel pays, en effet, ne chérit-on pas la douceur, la bonté, la sensibilité aux bienfaits et à la reconnaissance ? Et où n'a-t-on pas de l'aversion pour les hautains, les malfaisants, les cruels et les ingrats ? »

« Quand, du règne de Tarquin, dit encore le païen Cicéron, il n'y aurait eu de loi écrite contre l'adultère, il ne s'ensuivrait pas que la violence que son fils fit à Lucrèce, femme de Collatinus, fût moins contre les décrets de cette loi éternelle. Car, dès ce temps-là, il y avait une raison fondée sur la nature qui portait au bien et détournait du mal. Et cette raison a force de loi, non pas seulement du jour qu'elle est rédigée par

écrit, mais dès l'instant même qu'elle commence à rayonner. Or, il est indubitable qu'elle a commencé avec l'esprit de Dieu même. »

D'où le païen Cicéron conclut, en vrai païen, que la loi proprement dite, la première et la principale loi, celle qui a vraiment le pouvoir de commander et de défendre, est la droite raison de Dieu.

A cela que répondent nos réformateurs-nés, nos anges prompts et légers ?

« Il y a, avoue le Révérend Père réformateur Merat, il y a quelques principes généraux de la loi naturelle, tels que ceux-ci : qu'il ne faut pas dérober, tuer, commettre d'adultère, qu'il faut adorer Dieu, honorer ses parents et autres semblables, *qui peuvent être ignorés invinciblement*, non pas à la vérité pendant tout le cours de la vie mais pendant un peu de temps et même pendant un assez grand longtemps. »

Un autre jésuite, le vigilant père Azor, du troupeau des agneaux sans tache de la Compagnie de Jésus, n'étouffe pas moins la lumière naturelle dans certains hommes, au sujet de l'acte que blâme le païen Cicéron :

« Si nous parlons, dit le père Azor, dans ses *Institutions morales*, de la fornication qui se commet avec une femme publique qui s'abandonne à un chacun, et que l'on souffre dans la République, il peut arriver quelquefois qu'un homme grossier et rustique ignore invinciblement qu'une telle fornication soit péché. »

Un confrère du Père Azor, le jésuite professeur et pénitencier du pape, le pieux D^r Filliutius, écrit de même, dans ses *Questions morales*, qu'il y a plusieurs personnes du commun qui, voyant que l'on ne punit point la simple fornication, ou que l'on souffre les femmes publiques, s'imaginent que ce n'est point péché que d'avoir commerce avec elles, ce qui arrive même dans les villes où l'on a soin d'instruire le monde des choses de la foi et de la religion.

A Rome, au commencement du XVIII^e siècle, le Révérendissime Père Bonucci, jésuite, soutenait qu'on peut ignorer invinciblement que l'incontinence secrète soit une chose mauvaise par elle-même : « et ainsi de plusieurs autres impudicités de cette nature », ajoutait-il, afin qu'on ne

croie pas qu'il en regarde quelqu'une comme péché.

Sur ce second point, l'avantage des réformateurs-nés d'Ignace, sur les païens, n'est-il pas encore évident ? Exagérons-nous en disant que les jésuites sont plus païens que les païens ? Au lecteur d'apprécier.

III

Examinons à présent un troisième point, c'est-à-dire ce qui est péché ou la distinction du bien et du mal.

« Qu'est-ce que le mal, dit le païen Sénèque : c'est l'ignorance des choses, comme le bien consiste à les connaître. »

D'après une sentence du païen Socrate, le bien unique est la science, et le mal unique est l'ignorance.

Le païen Platon trouve qu'une âme ignorante est une âme dans le désordre et toute défigurée. « Je suis effrayé, dit-il, quand je pense aux maux étranges que cause l'ignorance des hommes, puisqu'elle nous empêche de voir le mal que nous faisons ; et ce qui est encore plus criminel, c'est que par ignorance nous demandons quelquefois dans nos prières des choses qui nous sont très pernicieuses. »

Qu'enseignent à cet égard les Pères flatteurs, comme les qualifie Le Maître de Sacy ?

Les Pères Darell et Schinner, jésuites, enseignent dans les thèses soutenues à Liège, le 20 juin 1691, qu'un péché, quelque fortement qu'il répugne à la raison, n'est qu'une faute légère et pardonnable ; qu'il n'est pas mortel, lorsqu'il est commis par celui qui ignore Dieu invinciblement, ou qui, en le commettant, ne fait pas attention qu'il y a un Dieu ou que Dieu est offensé par les péchés. Le Révérend Père Plattel, leur confrère, tient le même langage :

« Quelque grièvement, dit ce jésuite, qu'un péché répugne à la raison, s'il est commis par celui qui est dans une ignorance invincible de Dieu, ou qu'on l'offense en péchant, ce n'est pas un péché mortel ; car le péché n'enfermant aucun mépris de Dieu, ni virtuel ni implicite, il est compatible avec la charité parfaite et l'amitié de Dieu. »

leva vivement, et, d'un tour de main rajustant sa toilette :

— Vous étiez là, lui dit-elle, indiscret !... Ah ! si j'étais Diane, vous mériteriez le sort d'Actéon !...

— Excusez-moi ! balbutia-t-il... encore plus empourpré qu'elle-même... Mais voici le soleil qui décline... A peine nous restait-il le temps d'être de retour avant la nuit.

— Un instant, conclut-elle, et je suis à vous.

Il alla l'attendre au dehors. Elle ne tarda pas à le rejoindre, tout à fait reposée, plus alerte qu'au départ, ayant sur le visage et sur toute sa personne le charme et la fraîcheur du réveil.

Ils repartirent ainsi, s'engageant de nouveau sous les grands sapins. A travers leur ramure qui commençait à s'assombrir, le soleil couchant dardait ses dernières flèches d'or. Un tapis de mousse et de fines aiguilles rousses s'étendaient sous leurs pieds. Autour d'eux la solitude, un profond silence, à peine égayé par quelques chants d'oiseaux. Sous les futaies touffues, des

transparences violacées ; dans les clairières, des éblouissements soudains et qui les plongeaient tous les deux au passage dans un même bain de lumière.

En dépit de la réserve dont il s'imposait le frein, Jacques se laissait aller au doux entraînement de l'allègre familiarité qui les rapprochait insensiblement. Il ne quittait plus des yeux sa compagne. Elle le regardait souvent... trop souvent pour qu'il restât maître de lui... En certain endroit du chemin qui devenait plus difficile, elle s'appuya sur son bras. A ce contact il tressaillit, il pâlit. Tout le sang de ses veines reflua vers son cœur. C'était un honnête homme, mais ce n'était pas un saint. Il avait vingt-cinq ans. Cet amour qu'il avait fui, qu'il repoussait encore tout à l'heure, embrasait maintenant tout son être. Ne se communiquait-il pas à celle qui l'inspirait, qui l'attisait, imprudente et folle, ignorante du danger qu'elle courait, mais jouant avec ce danger comme l'enfant avec le couteau qui le blessera tout à l'heure ? Elle aimait peut-être aussi !... Elle était femme et, sans s'en rendre compte, elle en voulait à Jacques de l'avoir trop respectée, d'être si froid et si

digne à la dernière heure de cette journée d'enivrement, de ne pas braver l'inconnu, comme elle l'affrontait elle-même... Ses regards, ses sourires, sa voix, ses impatiences, tout en elle semblait lui dire : « Mais nous ne sommes plus sur la terre ; ouvrons nos ailes. »

Le chemin se trouva tout à coup barré par un torrent bondissant parmi les pierres. Comment franchir cet obstacle ? comment traverser ce gué ?

— Portez-moi ! lui dit-elle en offrant sa taille flexible au transbordement que sollicitaient ses yeux.

C'était presque un défi. Jacques eût été ridicule en s'y dérobant.

Il la souleva comme une plume, et chargé de ce précieux fardeau qu'il appuyait doucement contre sa poitrine, il entra dans le remous des eaux, cherchant du pied les roches plates qui émergeaient de leur cours.

(A suivre.)

Le Père de Rhodes, recteur du collège des jésuites de notre bonne ville de Lyon fortifie ces sentiments de tout le poids de sa grande autorité, dans son *Traité des actes humains* :

« Si quelqu'un, dit le Père de Rhodes, commet un adultère ou un homicide en faisant même une réflexion sur la malice et la grièveté de ces actions, mais d'une manière très imparfaite et fort superficielle quoique cela regarde une matière très griève, il ne fait qu'un péché véniel ; en voici la raison : c'est que comme la connaissance de la malice est nécessaire pour pécher, de même aussi pour commettre un péché grief il faut avoir une entière connaissance de la malice et y faire attention. »

Ainsi, à moins de se mettre comme en méditation, et là, de penser bien sérieusement, de peser mûrement et consciencieusement à toute l'énormité d'un adultère ou d'un homicide, il n'y a point, selon le bon Père de Rhodes, de péché mortel en commettant l'un ou l'autre de ces deux crimes.

De plus, ce tendre Père recteur enseigne que, dans certaines circonstances, les crimes deviennent des vertus :

« Si vous croyez invinciblement, dit-il, que mentir pour sauver votre ami est un acte de vertu : *voilà mensonge pour lors est une œuvre de miséricorde*. »

« Si vous pensez que c'est une bonne action que de tuer celui qui blasphème : cet homicide sera alors une action de religion. »

Donc, un disciple de ce bon Père de Rhodes, qui croirait bien faire en empoisonnant un pape ou en tuant un homme qui voudrait réformer ou éteindre la société d'Ignace — ce qui serait bien pire, selon les jésuites, que de prononcer un blasphème — ferait une excellente action, un acte de vertu.

A-t-on jamais vu des dogmes plus précieux ? et faut-il être surpris de savoir que leur auteur n'était pas un théologien du commun ?

Après avoir enseigné la théologie pendant treize ans, le Révérendissime Père de Rhodes fut élevé, pour son mérite transcendant à la charge de recteur du collège des jésuites à Lyon. Sa doctrine a été approuvée par trois théologiens de la Société des parfaits et imprimés avec la permission du Père Grannon, provincial du Lyonnais ; et, enfin le jésuite de Rhodes a eu la gloire d'être mis au rang des « auteurs illustres » de la Compagnie de Jésus.

Reconnaissons donc franchement que, sur ce troisième point, le parallèle des maximes des païens avec la doctrine des jésuites, est encore à l'avantage de la docte Compagnie de Jésus, alors surtout que l'auteur de l'*Apologie des Casuistes*, l'immortel Père Pirot, enseigne, au nom de toute la Société que si les pécheurs parfaits et achevés n'ont ni lumière, ni remords, lorsqu'ils blasphèment et qu'ils se plongent dans les débauches, s'ils n'ont aucune connaissance du mal, ils ne pèchent point par ces actions qui tiennent plus de la bête que de l'homme.

« Oui ! s'écrie le grand Père Pirot, oui, je le soutiens avec tous les théologiens jésuites, parce que sans liberté il n'y a point de péchés et que pour avoir la liberté d'éviter le péché, il faut connaître du bien et du mal dans l'objet qui nous est proposé. »

En présence de cette déclaration aussi catégorique qu'énergique, faut-il continuer le parallèle que nous avons commencé ? N'allons-nous pas faire voir trop clairement l'infériorité des détestables paradoxes des

anciens sur les sublimes conceptions des enfants d'Ignace ?

Comment oser aborder la crainte servile, l'amour de Dieu, l'amour du prochain, les serments, les libertés criminelles dans le mariage, les désirs délibérés du crime, les entremetteurs de l'impudicité, le luxe des femmes, la gourmandise, etc., etc., comment, disons-nous, traiter ces divers sujets sans exposer les affreux païens à de honteuses défaites, et les vertueux jésuites à de nouveaux triomphes ?

(A suivre.)

REVUE DES THÉÂTRES

LYON. — Grand - Théâtre. —

Rien de nouveau au Grand-Théâtre, si ce n'est la persistance des gripes et des bronchites, parmi les excellents pensionnaires de notre première scène.

On travaille activement, nous dit-on, aux répétitions de *Patrie*, qu'on espère nous servir dans une quinzaine de jours.

..

Célestins. — Les Célestins ne désemplissent pas. Chaque soir, l'œuvre originale et puissante de Dumas, nous avons nommé *Francillon*, est représentée devant une salle absolument comble.

Elle est bien originale, cette œuvre de Dumas, et les personnages sont souvent invraisemblables. *Le vrai peut n'être pas vraisemblable*, a dit le poète ; je crois humblement que *Francillon* n'est ni l'un ni l'autre. Mais tout cela est si bien dit, il y a tant de vivacité et d'esprit, que le public, entraîné et charmé, oublie les invraisemblances de la comédie et pardonne en applaudissant l'œuvre du maître, œuvre d'ailleurs fort bien interprétée.

BIBLIOGRAPHIE

Encore des vers ! — *Sonnets d'un Libre-Penseur*, par MARC BONNEFOY. — Librairie Léon VANIER, quai Saint-Michel, 19, PARIS. — 1 volume : 2 francs.

Nous avons sous les yeux ce charmant recueil qui ne contient pas moins d'une centaine de sonnets.

L'auteur n'a point fait une œuvre vaine. Quittant les sentiers battus de la versification, ce ne sont pas des mots qu'il s'est efforcé d'aligner, il n'a pas seulement cherché des rimes, il s'est surtout efforcé de peindre des idées et des sentiments, nous l'en félicitons.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur ce petit livre, mais nous voulons dès aujourd'hui donner à nos lecteurs un des nombreux sonnets qu'il renferme. On pourra ainsi juger l'œuvre en toute connaissance de cause.

Le grand siècle

Quelle est la grande époque en notre longue histoire ?

Celle de Charlemagne ou de Napoléon ?

Ces héros parmi nous fixèrent la victoire :

L'un fut le Dieu du sabre et l'autre du canon.

Pourtant aucun des deux en dépit de la gloire,

Au siècle le plus grand n'attachera son nom.

Quant à Louis-Soleil, citons-le pour mémoire ;

Mais ce roi si brillant n'est pas un astre, oh non !

Loin de nous ces splendeurs, sanglantes saturnales !
Des triomphes ! Tout peuple en a dans ses annales,
Et je ne trouve, moi, qu'un siècle vraiment beau ;

C'est le siècle dernier ; c'est l'époque féconde
Où la philosophie a libéré le monde,
Où rayonna Voltaire, où tonna Mirabeau !

Le Panthéon du mérite.

Revue biographique et photographique bimensuelle, publiée sous la direction de MM. J. CHAPELOT et H. ISSANCHOU. Bureaux : Paris, rue Guy-de-Labrosse ; Bordeaux, rue Malbec, 91.

SOMMAIRE du N° 3.

BIOGRAPHIES : Le général Boulanger, par P.-L. Saugeon, avec gravure galvanoplastique. Louis Levesque, maire de Villeneuve-Saint-Denis, officier d'Académie, par J. Chapelot. — Page de souvenirs : Armand Duportal. — Petite histoire sur le pouce de l'année 1886, par J. Chapelot (suite). — Conte pour rire, par A. Bériza. — Les ongles roses, par A. Ellivedpac. — Oreste et Pylade, fabulette, par Étienne Daniel. — Quinzaine théâtrale, par V. Mylo. — Passe-temps primés. — Bulletin bibliographique. — Ils sont bien coupables !

La 67^e livraison de la **Grande Encyclopédie** renferme un grand nombre d'articles intéressants, parmi lesquels nous signalons les suivants à l'attention de nos lecteurs : Récit de la célèbre bataille d'Arcole. — Monographie des départements de l'Ardèche et des Ardennes, avec deux belles cartes hors texte. — Travail archéologique sur les Arènes, avec un plan des Arènes de la rue Monge, découvertes en 1870, etc., etc.

Prix de la livraison, 1 franc ; du volume broché, 25 francs. Reliure, 5 francs en plus.

H. LAMIRAULT et C^{ie}, rue de Rennes, 61, à Paris.

JOURNAUX RECOMMANDÉS

L'Etoile des Charentes, hebdomadaire, 12, place de la Gendarmerie. — Un an..... 6 fr.

Le Réveil de l'Ain, quotidien, 28, rue des Halles, Bourg. — Un an..... 25 fr.

Le Courrier de Lyon, quotidien, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. — Un an..... 40 fr.

La Tribune, quotidien, 34, rue Tupin, Lyon. — Un an..... 18 fr.

Le Panthéon du Mérite, revue bimensuelle, 91, rue Malbec, Bordeaux. — Un an. 6 fr.

La Tribune des Peuples, 17, rue de Loos, Paris, revue mensuelle. — Un an..... 5 fr.

Le Progrès Tunisien, hebdomadaire, 25, rue de la Commission, Tunis. — Un an..... 8 fr.

PRIME A NOS LECTEURS

Par suite d'un traité spécial avec l'auteur des « **Souvenirs d'Antan** » l'Administration du **Franc-Maçon** est heureuse de pouvoir offrir à tous les abonnés du journal le volume de M. Fonserane au prix modique de 1 fr. 50.

L'ouvrage se vend en librairie 3 francs. Nos lecteurs nous sauront gré de leur fournir une occasion unique de se procurer à bon marché cette charmante étude que nous avons déjà eu l'occasion de présenter à nos lecteurs.

AVIS

Nous prions les Présidents et Secrétaires des Loges de vouloir bien nous adresser les avis de fêtes ou réunions importantes de leurs Ateliers. Nous nous ferons un plaisir de les insérer, ainsi que les comptes rendus sommaires des fêtes et conférences qu'ils voudront bien nous faire parvenir.

Le Sirop de Vial de Vaise, contre les irritations, guérit très rapidement les rhumes, bronchites, catarrhes, coqueluches. Demandez à ceux qui en ont essayé. 3 fr. Dans toutes les pharmacies. Se méfier des contrefaçons.

GUERISON RAPIDE ET SANS FRAIS

M. SOLÈME, membre Corr. de la Société de Médecine au MANS (Sarthe), envoie à tout malade qui la demande, et cela dans un but humanitaire, sa méthode cachetée contre un timbre de 15 centimes. — **Maladies contagieuses**, Echauffements, etc. Vices du sang, Dartres, **Eczémas**, Démangeaisons, Plaies des jambes, Hémorroïdes, **Asthme, Toux, Catarrhes, Bronchites.** 16



VIN DE RAISINS SECS

Envoi gratis méthode détaillée et prix-courants des matières premières pour le fabriquer soi-même, sans frais d'ustensiles, ainsi que : **Cidre, Bière, Liqueurs, Cognac, Rhum, Kirsch, 50 % économie.** Ecrire à **BRIATTE et Cie**, négociants à **Prémont** (Aisne). 15 c. pour envoi franco.

LA REVUE MODERNE

8^e Année **2,000** Abonnés **20,000** lecteurs
POLITIQUE & LITTÉRAIRE
Paraît le 20 de chaque mois.

Directeur : PAUL CASSARD / Réd. en Chef : ROBERT BERNIER
La Revue Moderne publie dans chaque n° :
L'article politique d'actualité. Une étude critique sur le livre du jour. Une ou deux nouvelles. Une étude de littérature contemporaine.
Un article sur les jeunes. Des poésies. Une chronique parisienne. Une chronique étrangère. Un mois littéraire très complet. Une revue de la mode.
DIRECTION : PARIS, 35, rue du Département. LYON, 24, rue de Marseille.
ABONNEMENTS : FRANCE, Six mois 6 fr., Un an 11 fr. ÉTRANGER, Six mois 7 fr., Un an 13 fr.

Maison de confiance fondée en 1851

ACHAUME FILS

Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône. Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olive vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours ; au comptant 2 % d'escompte.

Ouvrages recommandés

Almanach populaire du Franc Maçon : 50 centimes.

Souvenirs d'Antan, par Fonsérane. — Un beau volume, 3 francs.

Envoi franco contre mandat-poste à M. Gustave Honoré, rue Ferrandière, 52.

La Séparation de l'Eglise et de l'État. Discours prononcé par M. Auguste Dide, sénateur, au Convent maçonnique de 1886, prix : 25 centimes.

Dépôt : rue Cadet, 16, à Paris, au Grand-Orient de France.

Petit recueil de maximes morales, anciennes et modernes, précédé des principes de 1789, expliqués, à l'usage des écoles primaires, par M. A.-J. Gigon, ancien élève de l'Ecole polytechnique ; prix : 60 centimes.

S'adresser à M. Cauvière, à Fayence (Var) ; aux concierges du Grand-Orient de France, rue Cadet, 16, et du Suprême-Conseil, rue Rochecouart, 42, à Paris.

Envoi contre mandat-poste, à M. Gustave Honoré, rue Ferrandière, 52, port en plus.

OUTILLAGE AMATEURS

et INDUSTRIELS
Fabrique de Tours de tous systèmes, Scies mécaniques (plus de 500 modèles) et coupeuses pour les étoffes. Dessins et toutes fournitures pour le découpage. BOITES D'OUTILS.
TIERSOT, r. des Gravilliers, 16, Paris
Grand Diplôme d'honneur en 1884 et 1885
Le TARIF-ALBUM (200 pages et plus de 500 gravures) est envoyé franco contre 0 fr. 65

L'Administrateur-Gérant : J. REYNIER

Lyon. — Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 52

LA PRINCIPALE

51, Rue de Chartres, 51

LYON

Bureau spécial pour l'Achat et la Vente
DES IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE

Directeur : M. LOUIS

DÉFENSEUR AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ON DEMANDE à acheter, dans le centre de Lyon, une petite librairie en rapport. Adresser les offres au bureau du journal, 52, rue Ferrandière.

G. SANGES, Représentant du Commerce
TRIPOLI (Barbarie)

cherche une Maison à représentation pour les dorures foulards et articles du Levant. Bonnes références.

VIE DE FAMILLE Soins particuliers, aux meilleures conditions, offerte à des jeunes gens français ou étrangers, de 9 à 16 ans environ, qui suivraient ou non les cours du lycée et pourraient prendre des leçons à domicile, chez M. H. de Sabatier-Plantier..., professeur, propagateur des fêtes d'enfants, rue Plotine, 1, Nîmes (Gard).

H. LAMIRAULT & C^{ie}

Éditeurs

LA

PARIS

61, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Barthélemy, sénateur, membre de l'Institut; Maréchal Dorenborg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; G. Lanson, membre de l'Institut; D^r L. Mahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; H. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; H. Remy, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES hors TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° colombier de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison
1 franc

Payables à raison
de 10 francs par mois

Chaque volume broché
25 francs

BULLETIN D'ABONNEMENT

AU JOURNAL

LE « FRANC-MAÇON »

ABONNEMENTS : Six mois..... 4 fr. 50. — Un an..... 6 fr. — Etranger (union postale). Un an..... 8 fr.

Je soussigné..... demeurant à.....
par..... département.....
déclare m'abonner pour..... au journal le *Franc-Maçon*